

qui sont du ressort du courtier, avec cette seule différence que pour déguiser ses opérations il facturait ou faisait facturer en son nom les ventes et achats dont il assumait ainsi la responsabilité en cas de non-exécution des engagements des vendeurs ou des acheteurs véritables.

Attendu que cette responsabilité ne saurait changer la nature des faits établis à la charge de Pouparté; qu'en effet lorsqu'un courtier en titre d'office se rend garant de l'exécution des marchés dans lesquels il s'entremet, il ne cesse pas pour cela d'être considéré comme courtier, seulement il encourt les peines prononcées par les art. 85 et suivant du code de commerce; qu'il doit en être de même et à plus forte raison lorsque c'est un courtier clandestin qui procède ainsi;

Attendu que ces opérations de courtage de la part de Pouparté depuis moins de trois ans constituent des contraventions à l'article 8 de la loi du 28 ventôse an 9 et à l'article 4 de l'arrêté de prairial an 10;

Vu lesdits articles, ensemble l'article 194 du code d'instruction criminelle;

Condamne Pouparté à 400 francs d'amende, applicables aux enfants abandonnés;

Et statuant sur l'action civile;

Attendu que les ventes faites par Pouparté ont causé aux courtiers un véritable dommage en les privant de leur courtage;

Condamne Pouparté à 2,500 francs de dommages-intérêts envers la partie civile;

Fixe à un an la durée de la contrainte par corps pour la condamnation à l'amende, et à un an pour celle aux dommages-intérêts.

Appel ayant été interjeté, la cour impériale a confirmé le jugement. (Moniteur.)

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que le parquet du tribunal de première instance avait adopté de nouvelles mesures ayant pour but et pour résultat d'abréger et pour ainsi dire, de supprimer la détention préventive dans beaucoup d'affaires correctionnelles.

L'expérience des deux mois qui viennent de s'écouler a démontré tous les avantages de la pratique inaugurée depuis la rentrée. Tout individu, arrêté sous prévention d'un délit correctionnel, est, lors de sa comparution devant le juge d'instruction du petit parquet, interpellé sur le point de savoir s'il consent à être jugé immédiatement. En cas de réponse affirmative, il est assigné pour le lendemain devant l'une des chambres correctionnelles.

Les années précédentes, le tribunal ne jugeait pas le lundi, de sorte que les inculpés interrogés au petit parquet le samedi, n'auraient pu être assignés que le mardi. Mais, depuis la rentrée, chacune des chambres correctionnelles a siégé alternativement le lundi pour juger les individus assignés le samedi.

Cette manière rapide de procéder ne s'applique, bien entendu, qu'aux affaires qui peuvent être instruites complètement au petit parquet. Mais pour ces affaires, elle réduit la détention préventive à quarante-huit heures au maximum.

Il restait à concilier les nécessités de la défense des prévenus avec la rapidité de la procédure. Le procureur impérial, après une conférence avec le bâtonnier, a arrêté les dispositions suivantes: Lorsqu'un inculpé, qui aura demandé à être jugé immédiatement, fera connaître qu'il a fait choix d'un défenseur, le parquet enverra d'urgence à l'avocat désigné une permission pour communiquer avec le prévenu au dépôt de la préfecture. Toutes facilités seront données pour que la communication puisse avoir lieu le soir même ou le lendemain matin. Si l'inculpé, sans désigner d'avocat, manifeste cependant le désir d'avoir un défenseur, le parquet enverra la permission de communiquer à un avocat qu'il choisira d'office sur une liste de

dix-huit noms, déposée au commencement de chaque mois par le bâtonnier.

Les chambres correctionnelles étant au nombre de trois, et les jours d'audience étant au nombre de six, chacun des dix-huit avocats portés sur la liste aura à défendre d'office une fois par semaine les prévenus cités devant l'une des chambres. Ils seront commis trois chaque jour, l'un pour la 6<sup>e</sup> chambre, le second pour la 7<sup>e</sup> chambre, le troisième pour la 8<sup>e</sup> chambre.

En exécution de ces dispositions nouvelles, le bâtonnier a déposé au parquet, pour le mois de janvier, une liste comprenant les noms de 18 avocats, secrétaires ou anciens secrétaires de la conférence.

(Gazette des Tribunaux.)

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes:

Turin, 4 janvier.

Le roi a reçu aujourd'hui une députation chargée par les dames de la Vénétie, du Trentin et de l'Istrie, de lui présenter un magnifique cadeau destiné à la reine de Portugal. S. M. a été visiblement émue par quelques passages du discours prononcé par le chef de la députation.

Le marquis d'Afflito, Napolitain, a été nommé préfet de Naples, et le comte Cossillac de Palerme. Le marquis Guallieri remplace le marquis d'Afflito à Gènes.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Le dernier numéro du recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord publie un arrêté portant qu'il sera procédé par M. le secrétaire-général de la préfecture dans les cantons de l'arrondissement de Lille, et par MM. les sous-préfets dans leurs arrondissements respectifs, à l'examen des tableaux de recensement des jeunes gens du département du Nord faisant partie de la classe de 1862, ainsi qu'au tirage au sort, aux jours et heures ci-après indiqués pour chacun des cantons du département, savoir, pour l'arrondissement de Lille.

La Bassée, lundi 23 février 1863, à midi.  
Armentières, mardi 24 fév. à 11 h. 1/2 m.  
Haubourdin, mercredi 25 février, à midi.  
Cysoing, jeudi 26 février, à midi.  
Lille-Centre, vendredi 27 fév. à 11 h. m.  
Lille-Ouest, id. à 1 h. ap. m.  
Lille-Sud-Ouest, samedi 28 fév. à 11 mat.  
Lannoy, lundi 2 mars, à midi.  
Quesnoy-sur-Deule, mardi 3 mars, à midi.  
Tourcoing-Nord, mercr. 4 mars, à 11 h. m.  
Tourcoing-Sud, id. à 1 h. 1/2 ap. m.  
Seclin, jeudi 5 mars, à midi.  
Lille-Nord-Est, vendr. 6 mars, à 11 h. m.  
Lille-Sud-Est, id. à 1 h. ap. m.  
Roubaix, samedi 7 mars, à 11 h. du mat.  
Pont-à-Marcq, lundi 9 mars, à midi.

Pendant que nous jouissons, le 1<sup>er</sup> janvier, d'une température exceptionnelle, une violente bourrasque se déchaînait sur les côtes d'Angleterre. Nous lisons, en effet, dans l'Evening-Star du 2 janvier:

Une forte bourrasque, venant du sud-ouest, a éclaté sur la métropole, hier matin, à deux heures et a redoublé de violence jusqu'à midi. Elle s'est déchaînée alors avec une furie extraordinaire au milieu d'une épaisse pluie de neige qui tombait par intervalles. A midi, la marée était excessivement haute.

Dans les parcs et les squares, les arbres et les arbustes ont considérablement souffert. Le service des steamers sur la Tamise a été entravé, et les navires à vapeur, en destination à l'intérieur, ont été forcés de se retirer vers Blackwall. Suivant les télégrammes reçus de divers points de la côte, la tempête a été terrible dans la Manche et la mer était effrayante. Elle s'est un peu calmée à sept heures, mais tout indiquait un mauvais temps.

Il y a un dicton fort répandu dans les campagnes, d'après lequel l'absence de la lune pendant la messe de minuit serait un indice favorable d'abondance dans les récoltes; or, la lune s'étant levée le 24 décembre au matin, à 9 heures 58 minutes, et couchée le même jour à 8 heures 30 minutes du soir, la messe de minuit a été dite au milieu de la plus parfaite absence de l'astre des nuits. Nous aurons donc une bonne récolte si ce dicton n'est pas mensonge.

On parle beaucoup, en ce moment, de la prochaine application d'un appareil électrique d'une grande simplicité, dont un très haut personnage serait l'inventeur, et qui aurait pour résultat certain de doubler la force des moteurs en usage jusqu'à ce jour.

Les courtiers de commerce n'ont pas à se préoccuper de la question de savoir si les parties qui contractent par leur entremise font une opération sérieuse, ou se livrent à une opération de jeu, et dans ce cas le droit de courtage leur est légitimement acquis, quel qu'il ait été le but de l'opération.

Mais il en est autrement lorsque les courtiers ont sciemment prêté leur ministère à l'agiotage et ont été les promoteurs d'opérations illicites. Dans ce cas, les ventes faites par leur entremise sont nulles, et ils ne peuvent réclamer de droits de courtage.

On s'est souvent demandé, dit le Moniteur judiciaire, si un maire est forcé de faire exécuter une délibération prise par le conseil municipal et approuvée par le préfet.

Cette question présente d'assez sérieuses difficultés, car, en définitive, le maire seul a les actions de la commune, et le conseil ne délibère que pour approuver ou permettre.

A l'occasion d'une question à peu près identique, M. le ministre de l'intérieur a décidé nettement que:

Le devoir du maire était de faire exécuter les délibérations du conseil municipal, et il a ajouté que si le maire ne le faisait pas, il devait être considéré comme refusant de faire un des actes qui lui sont prescrits par la loi.

Dans ce cas, a dit M. le ministre, en vertu de l'article 15 de la loi du 18 juillet 1857, le préfet aurait le droit de faire exécuter la délibération par son délégué.

Les dangers que présentent les incrustations dans les chaudières à vapeur sont d'une telle gravité qu'on doit placer au premier rang des inventions utiles celle qui empêcherait les incrustations de se former ou qui dissoudrait le tartre presque aussitôt sa formation. Ce problème a été résolu maintes fois, mais toujours d'une manière incomplète. Nous avons fait connaître les moyens que la science a découverts à mesure qu'ils se sont produits: c'est par la comparaison des expériences qu'on peut arriver à un résultat vraiment pratique.

Aujourd'hui nous devons signaler un nouvel agent destructeur des incrustations, l'ingrédient tartrifuge Avenir. Cet agent n'est pas absolument d'invention récente. Il a l'avantage d'avoir servi déjà pendant plusieurs années. L'expérience a démontré que cette composition chimique prévient et détruit les incrustations calcaires dans les générateurs à vapeur. On s'en est servi avec succès dans les manufactures où l'on emploie des machines à haute pression, et dans les navires de commerce dont les machines sont à basse pression. Les heureux résultats qu'ont donnés ces expériences ont déterminé la marine des Etats-Unis à faire usage de ce tartrifuge. Si, comme il y a lieu de le supposer, dit le Moniteur, le nouvel agent chimique prévient les catastrophes si fréquentes sur les navires américains, la science aura doté l'industrie d'une de ses plus précieuses découvertes, et l'humanité

lui sera redevable d'un de ses plus utiles moyens de conservation.

D'après l'Annuaire du bureau des longitudes, voici exactement ce qu'il a été frappé de numéraire en France, depuis que Napoléon III est sur le trône, jusques y compris 1861:

Bronze: Pièces de 10 cent., 25,965,839 fr. 70 c.; de 5 centimes, 20,702,903 fr. 15 c.; de 2 centimes, 1,162,665 fr. 64 c.; de 1 centime, 668,589 fr. 51 c. Total, 48,500,000 fr.

Monnaies d'or: 4,098,438,260 fr.  
Monnaies d'argent: 196,193,088 fr. 70 c.

Total du numéraire de bronze, d'or, d'argent, frappé déjà sous le présent règne, 4,343,131,348 fr. 70 c.

Enfin, depuis la première République (pièces à l'Hercule) jusqu'à la fin de 1861, il a été frappé, aux hôtels des Monnaies de France, une masse de numéraire d'or et d'argent, de la valeur de 10,365,698,784 fr. 03 c. Cependant, les presses de la Monnaie de Paris fonctionnent tous les jours avec la plus remarquable activité. La proportion de la valeur de l'or et de l'argent, en France, est comme 1515 est à 1; de l'or au bronze comme 310 est à 1; de l'argent au bronze, comme 20 est à 1.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 4 janvier 1863.

Sommes versées par 82 déposants, dont 11 nouveaux, fr. 8,762  
27 demandes en remboursement, 7,829 89

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Louis Scrépel et Achille Wibaux, directeurs.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

#### CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances:

Paris, 3 janvier 1863.

Les obsèques de Mgr le cardinal archevêque de Paris auront lieu jeudi. Il leur sera donné, par ordre de l'Empereur, une solennité en rapport avec le rang et le mérite du prélat dont l'église française déplore la perte. On croit que le successeur de Mgr Morlot sera nommé dans la seconde quinzaine de ce mois.

On continue à parler de plusieurs promotions sénatoriales. Elles s'adresseraient partie à l'armée et partie à la magistrature. Quant au remplacement des députés dont le décès a laissé des sièges vacants au Corps Législatif, il est décidé qu'on n'y pourvoira qu'à l'époque des élections générales. S'il fallait s'en rapporter à des rumeurs fort intenses, depuis quelques jours, les collèges seraient convoqués pour la première quinzaine de juin, et ce serait même dans ce but que l'ouverture de la session aurait été avancée de plusieurs semaines.

La cour de cassation s'occupera, à l'une de ses prochaines audiences, du conflit jurisprudentiel relatif au droit de distribution des bulletins électoraux. D'après ce qu'on rapporte au palais, l'obligation de se pourvoir d'une autorisation préalable aurait chance d'être consacrée définitivement.

Le nouveau tarif des voitures de place ne paraît pas être fort goûté de la population parisienne. La course au quart d'heure donne lieu à maint débat. Les clients trouvent que la montre du cocher va un train de poste, et que ses chevaux marchent avec une circonspection de tortue. On finira par adopter le système de Londres, c'est-à-dire à payer, non d'après le temps, mais d'après l'étendue de la course.

La représentation des Misérables a eu lieu à Bruxelles devant un public nombreux. L'échec a été complet et parfaitement mérité.

Il est tel auteur des charges qu'on représente aux théâtres de quatrième ordre qui ne voudrait pas avoir une collaboration à l'œuvre embrouillée de M. Hugo fils. M. Paul Meurice, un des auteurs de cette parade absurde a décliné toute part de coopération.

Le succès littéraire sur lequel on comptait complètement manqué. Un banquet devait réunir les artistes après la représentation; les artistes ne se sont pas présentés bien qu'ils aient fait des efforts inouïs pour empêcher la pièce de sombrer. Le public n'en a pas moins fait entendre d'énergiques sifflets lorsque les romains, pour gagner leur argent, ont appelé les auteurs en faisant un vacarme abominable.

On n'a nommé que M. Charles Hugo. On comptait sur une manifestation; le bon sens belge a fait justice du drame absurde offert au public bruxellois.

Nous avons déjà des volumes de brochures sur l'Italie; mais il paraît que le sujet est inépuisable. Les chercheurs de solutions, les régénérateurs, conciliateurs, pacificateurs ont encore leurs sacs remplis de projets ou de discussions. La nouvelle année venait à peine de naître que l'un d'eux se présentait armé d'un nouvel in-octavo sous le titre de: *Platte et les Institutions constitutionnelles*.

L'auteur anonyme de cette brochure s'est contenté de chercher les motifs du dernier changement de ministère dans le royaume d'Italie. Pourquoi M. Rattazzi est-il tombé, se demanda-t-il? Et comme d'après lui, une partie de la presse française et l'opinion publique après elle, s'est complètement trompée sur le caractère de cette dernière crise ministérielle, l'essai n'en démontre les causes. Sa discussion n'est pas favorable à l'ex-*premier* ministre. Suivant l'auteur, M. Rattazzi était devenu, sans le vouloir, un péril pour l'unité italienne, le ministère Rattazzi n'inspirait pas des préoccupations moins vives à l'étranger. Je trace un rapide tableau des tentatives de cet homme d'Etat, des luttes qu'il avait imprudemment engagées et, de temps en temps, arrive à des révélations assez curieuses. Quelques passages sur le projet de jeter Garibaldi et ses bandes sur l'Orient ne manquent pas d'intérêt.

Pour toute la correspondance: J. REBOUX.

#### FAITS DIVERS.

On écrit de Paris, le 3 janvier:

Il y a aujourd'hui 1441 ans que naquit sainte Geneviève, l'humble bergère de Nanterre, patronne aujourd'hui de Paris, la première capitale du monde. Aujourd'hui comme tous les ans, le 3 janvier, à eu lieu simultanément à Saint-Etienne-du-Mont, et à Sainte-Geneviève du Panthéon, l'ouverture de la neuvaine en l'honneur de cet anniversaire que l'église de Paris est dans l'usage de faire avec la plus grande pompe.

Comme d'habitude, le parvis de Saint-Etienne et la place du Panthéon sont occupés par plusieurs centaines de petites boutiques où se vendent aux pèlerins toutes sortes d'objets de pitié.

Les deux églises sont richement décorées. Les autels, le tombeau, les chaises sont illuminées par d'innombrables cierges.

Il y a aujourd'hui six ans, (3 janvier 1857) que Mgr Sibour, archevêque de Paris, fut assassiné en faisant la première procession de la neuvaine.

L'exposition du corps de S. Em. Mgr l'archevêque de Paris aura lieu jusqu'à mercredi prochain, 7 janvier.

Voici les noms des archevêques de Paris dont les cercueils seront placés dans le caveau sous le chœur de Notre-Dame le 9 janvier prochain et non le 5 comme il avait été primitivement dit:

NN. SS. Pierre de Marca, 1<sup>er</sup> archevêque, Hardouin de Péréfixe de Beaumont; François Harlay de Champvallon;

ils trouvaient un agréable et inépuisable sujet d'entretien dans la lettre de Gothard, dans le récit de son arrivée et de sa réception chez le bailli, et dans le portrait des habitants de Forshalla.

Voilà plusieurs jours, dit Caroline, que nous n'avons reçu de ses nouvelles. Il m'annonçait la dernière fois qu'il allait partir avec le bailli pour les audiences du tribunal, et que nous serions peut-être quelque temps sans entendre parler de lui.

Ce qui m'a le plus captivé dans sa lettre, dit Hermann, c'est ce qui concerne le baron Silbersparre — caractère intéressant, en vérité! Figure-toi, ma tante, que cela avait produit sur moi une telle impression que, durant vingt-quatre heures au moins, je n'ai pas cessé d'avoir le baron devant les yeux, même dans mon sommeil.

A ces mots, les joues pâles de Caroline se couvrirent tout à coup d'une teinte de rose qu'elles ne connaissaient plus depuis longtemps. Contre son habitude, elle ne répondit à son neveu que par un: « vraiment? » proféré avec hésitation et lenteur, et tout en redressant et tourmentant son bonnet de dentelle, qui n'était pas dérangé le moins du monde.

Hermann s'en aperçut avec quelque surprise, mais ne vit là qu'un pur effet du hasard.

Le baron ne t'a-t-il pas également intéressée? reprit-il; ou bien Gothard n'a-t-il point parlé de lui?

Si fait, mon cher Hermann; mais l'impression qu'il a produite sur moi n'est pas précisément des plus agréables. Nous en reparlerons, du reste. Dis-moi, comment trouves-tu l'état des choses dans la maison paternelle?

Bien affligeant d'un côté, ma chère tante, car dans quelques jours mon père cheri s'endormira de son dernier sommeil — il est, hélas! impossible d'en douter. Mais j'ai un peu d'espoir sous un autre rapport: ma belle-mère m'a accueilli beaucoup mieux, beaucoup plus affectueux que je ne m'y attendais.

Et il raconta ce qui venait de se passer entre Elfride et lui.

Ce qui m'inquiète le plus, poursuivit-il, c'est l'avenir de Louis; ses dehors ne justifient que trop mes craintes.

Elles sont fondées, en effet, et j'avoue que je m'indigne souvent contre Elfride en la voyant prendre à tâche de déguiser les fautes de son fils. Par malheur, elle n'a fermé les yeux que trop longtemps déjà, et elle vient encore d'être contrainte à de grands sacrifices pour payer ses dettes de jeu, d'un chiffre fabuleux, patat-il, pour un jeune homme de vingt ans.

Oh! si! Je ne négligerai rien pour le tenir en bride, et j'y parviendrai, si plaît à Dieu. Mais brisons là-dessus, chère mère; je ne sais quelle timidité m'a retenu jusqu'ici d'aborder le sujet auquel mon cœur s'intéresse le plus.

Son regard et sa physionomie s'étaient modifiés et avaient pris une indécible expression d'amour et de ravissement.

Tu veux parler de Hulda? répondit Caroline en souriant avec douceur, et elle écarta les abondantes boucles brunes qui ombrageaient le front d'Hermann. Mais un observateur attentif eût remarqué dans ce sourire une légère teinte de douleur ou d'anxiété.

Sans doute, ma chère tante; de qui serait-ce? je ne l'ai vue que peu d'instant; mais ils ont suffi pour me convaincre qu'elle régnera seule et à jamais dans

mon cœur. Avant mon retour, je la chérissais déjà si ardemment, de longue date, que je ne croyais pas que mon amour pût grandir encore; et pourtant je trouve aujourd'hui qu'il n'était que glace en comparaison du feu qui me pénètre l'âme.

J'ai froid, dit Caroline, saisie d'un léger frisson.

Au milieu d'août! n'es-tu pas bien, ma tante? demanda Hermann avec inquiétude.

Nous avons beaucoup veillé ces jours-ci auprès de ton père. — Hulda a été sans doute bien contente de te revoir?

Il m'a semblé, du moins; mais j'ai trouvé son accueil trop fraternel. J'espère, cependant, que peu à peu ses rapports avec moi prendront un autre caractère.

Dis, ma chère tante, as-tu quelque motif de supposer qu'il n'en sera pas ainsi?

Non, Hermann, pas le moindre; j'ai toujours évité de toucher cette corde. Il vaut beaucoup mieux qu'elle n'appréhende ton amour que de te les lever.

Assurément, chère mère; telle est aussi mon désir, et je me garderai bien de trop me hâter. Qu'elle arrive par degrés à s'apercevoir de ce nouveau genre d'affection et à s'y accoutumer. Elle peut lire dans mes yeux mes sentiments pour elle; ils sont écrits dans chacun de mes regards; mais je ne les exprimerai point par des mots avant de savoir que mon langage trouverait de l'écho dans son cœur. Et le mien se plaît à croire que la rougeur virginale qui tout à l'heure a couvert ses joues à une question insignifiante, m'autorise aux plus belles espérances.

Et cette question, quelle était-elle? demanda Caroline avec une anxieuse curiosité?

Lorsqu'elle m'a dit, avec son inno-

cence et sa bonté d'ange: « Dans tout ce que je faisais tu étais en quelque sorte ma conscience: Hermann approuverait-il ceci? blâmerait-il cela? telles étaient les deux considérations principales sur lesquelles se réglaient toutes mes pensées et toutes mes actions. » Quand elle m'a dit cela, je lui ai demandé: « Et les sentiments, Hulda? étais-je aussi ta conscience sous ce rapport? elle ne m'a répondu que ces deux mots: « Mes sentiments? » Et je n'ai pas osé pénétrer plus avant dans le sanctuaire. Mais cette timide et ravissante rougeur aurait-elle brillé sur ses joues si... O ma tante, je suis faible sur ce point, faible comme un enfant! Laisse-moi espérer; l'espoir me donne une félicité inexprimable. Et puis, pourquoi donc n'espérerais-je pas? La mère la plus tendre, une mère qui nous aime profondément tous les deux, n'a-t-elle pas toujours couvert de son égide ma jeune fiancée? Jamais un homme ne lui a murmuré à l'oreille le mot magique d'amour, jamais un regard langoureux n'a trouvé ni même cherché le chemin de son cœur... n'est-ce pas? ajouta-t-il vivement, et ses yeux se fixèrent sur sa mère adoptive avec une expression qui la fit tressaillir, car le silence qu'elle gardait le troublait dans ses rêves délicieux.

Tu m'effraies! sois raisonnable et calme-toi, répliqua-t-elle en implorant du regard Hermann, qui pallassait. Dieu m'est témoin que je n'ai rien à me reprocher; cependant...

Elle fut interrompue par un message d'Elfride; Dahl venait d'avoir une nouvelle et violente attaque d'apoplexie, et Hermann, oubliant toutes les inquiétudes de l'amant pour les devoirs du fils, vola à la maison paternelle et au chevet du ma-

lade. Il se reprochait sont les moments où l'amour l'avait empêché de penser à son père. Aussi refusa-t-il dès lors de le quitter un seul instant; jour et nuit, car l'agonie fut longue, il veilla sans cesse auprès de lui, et jusqu'à l'heure où la mort les ferma lentement, les yeux doux et serrens de Dahl reposèrent sur son fils avec une tendresse infinie.

MM<sup>e</sup> EMILIE CARLEN.

(La suite au prochain numéro.)

Nous lisons dans les journaux russes et allemands, et dans une partie de la presse française que depuis longtemps on se préoccupait des moyens de conserver la chevelure.

Les expériences faites sous les yeux des savants réunis ont prouvé que le seul cosmétique qui offrait les garanties de réussite était l'EAU TONIQUE DE CHALMIN.

Désormais, ont dit les hommes de la science, cette production régénératrice de la bulbe capillaire, est le seul moyen efficace que nous puissions recommander aux générations envieuses d'une belle chevelure.

Nous sommes convaincus que nos lecteurs nous sauront gré de cette communication.

LA MEILLEURE MAISON DE PARIS pour vendre à BON MARCHÉ et fournir d'excellentes marchandises, est la FABRIQUE LYONNAISE, 54, Chaussée-d'Antin, coin de la rue de la Victoire.

SPECIALITÉ DE SOIERIES POUR ROBES. CORBELLES DE MARIAGE.

Maison de fabrication à Lyon. — Genres exclusifs.

M. H. DESPAGNE, propriétaire-directeur. — Expédie en province. —